

CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-SÛRE
Mise en place d'un contrat de gestion transfrontalier des ressources en eau de la
Haute-Sûre belgo-luxembourgeoise
(N° 3304-Lx)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE RIVIERE
ESCH-SUR-SÛRE LE 17 JUIN 2008

Présents:

Nom	Organisme	Abréviation	Présence (P- présent, A- absent, E- excusé)
M. SCHMITZ Claude	Parc Naturel de la Haute-Sûre	SC	P
Mme LUTGEN Christine	Parc Naturel de la Haute-Sûre	LC	P
M. ELSER Frank	Parc Naturel de la Haute-Sûre	EF	P
M. SCHAACK Paul	AC de Rambrouch	SP	P
Mme GAASCH Gaby	AC du Lac de la Haute-Sûre	GG	E
M. PAULY Charles	AC de Winseler	PC	P
M. MAJERUS Servais	AC de Wahl	MS	P
M. TURPEL Jules	AC de Heiderscheid	TJ	P
M. KINTZELE Gilles	AC d'Esch-sur-Sûre	KG	P
M. BORMANN Pierre	AC de Neunhausen	BP	E
M. MATHAY Jean-Paul	AC de Goesdorf	MJ	P
M. ALBERS René	AC de Boulaide	AR	P
M. STREVELER Ernest	Groupement forestier Wiltz	SE	P
M. WOLFF Frank	Ministère de l'Environnement	WF	E
M. ABEN Frank	Administration des Services Techniques de l'Agriculture	AF	E
M. KREMER Paul	Administration des Eaux et Forêts – Conservation de la Nature	KF	E
M. THEISEN Fernand	Administration des Eaux et Forêts - Cantonnement Wiltz	TF	E
M. LENTZ Jean-Paul	Administration de la Gestion de l'Eau	LJ	E
M. SCHMIDT Gérard	CRP-Gabriel Lippmann	SG	P
Mme SCHANK Karin	Département Ministériel des Sports - Base nautique de Lultzhausen	SK	E
M. ENGEL Fred	ESILAC	EF	E
M. KRAUS Georges	Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre	KG	P
M. SCHAACK Paul	Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaire du Nord	SP	P
M. CLESSE Lucien	« Baureninitiative » Haute-Sûre	CL	P
M. CLESSE Lucien	Commission Consultative du Parc Naturel de la Haute-Sûre	CL	P
M. FIDLER Marc	Centrale Paysanne	FM	E
M. GAASCH Marco	Chambre d'agriculture	GM	P
M. LAURES Alain	Groupement forestier Wiltz	LA	E
M. KLARES Erny	Auberge de Jeunesse Lultzhausen	KE	E
M. RIES Christian	Musée National de l'Histoire Naturelle	RC	E
M. POST Jemp	Pêcheurs sportifs du Lac de la Haute-Sûre	FC	E
M. BECKER Jean-Marie	Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs	SM	E
M. BRACHMONT Robert	Syndicat d'initiative de Liefrange	BR	E
M. FEYERSTEIN Joël	Syndicat d'initiative de Neunhausen	FJ	E
M. NEU Jean-Pierre		NJ	E
Mme VERSCHURE Patrice	Maison de l'Eau	VP	E
Mme MOLITOR Mireille	Fondation Hëllëf fir d'Natur	MM	E

1. Ouverture de réunion

Sont annexés à ce compte rendu une liste des actions à réaliser de la part du Parc Naturel, ainsi que des photos du projet « TENQ ».

M. KNTZELE Gilles ouvre la séance et précise les points suivants :

- Le nouveau projet Interreg « PACTE Haute-Sûre », introduit auprès des autorités Interreg par le Parc Naturel de la Haute-Sûre a été accepté.
- En conséquence, le coordinateur du Contrat de Rivière, SCHMITZ Claude, a été réembauché dès le 01/07/08.
- Le Comité de Rivière pourra désormais s'occuper de la mise en œuvre des actions prévues. M. KINTZELE Gilles propose de réunir le Comité de Rivière 2 à 3 fois par an, afin de faire le point sur l'avancement des réalisations. L'information régulière des membres sur l'avancement des projets pourra se faire par courrier / email tous les 2 à 3 mois. Le coordinateur sera le contact central.
- La prise en compte de nouveaux projets ne figurant pas dans le programme d'actions durant la phase de réalisation est tout à fait possible, voire souhaitable.
- Les délibérations des communes relatives à l'approbation du programme d'actions ne doivent pas être transmises au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. Cette procédure s'applique uniquement en cas d'approbation de projets concrets (budgétisés).

Remarques des membres du Comité de Rivière :

- M. PAULY Charles estime que le Bureau du CR devra se rencontrer plus souvent que le Comité de Rivière.
- Il fait remarquer que le nombre de projets « wallons » dépasse largement celui des actions luxembourgeoises.
- Il indique une erreur au niveau de la composition du Bureau du CR, telle qu'elle est présentée dans la publication (provisoire) : SIDEN à remplacer par SEBES.
- Il demande de rajouter la commune de Winseler et le SIDEN en tant que partenaires du projet concernant la zone d'activité de Bras. Les partenaires des différents projets devraient être indiqués d'office. M. KINTZELE Gilles précise qu'il a été décidé au sein du Comité de Rivière de marquer « à définir » pour toutes les actions luxembourgeoises, tant qu'elles ne sont pas validées. Les responsables de projet, les partenaires et les sources de financements seront définies à l'issue de discussions spécifiques à chaque action/projet (groupes de travail restreintes pour chaque projet).

M. ALBERS René demande si un groupe de travail sera mis en place pour chaque projet.

M. KINTZELE Gilles répond que oui. Il s'agit de se concerter sur les détails du projet et de chercher des partenaires, des responsables de réalisation et des sources de financement.

2. Présentation du projet « Reservoir Risk » par le CRP Henri Tudor

Dans le cadre de la mise en place éventuelle de nouvelles zones de protection des eaux, le SEBES a commissionné le Centre de Recherche Public Henri Tudor de réaliser une étude, afin de rassembler les informations, les données et les connaissances nécessaires.

Après une brève présentation du projet, M. Paul SCHOSSLER précise l'échéancier et les grandes étapes du projet (échéancier sommaire) :

- Première étape : Recueil des données auprès des tous les acteurs
- Deuxième étape : Contact des partenaires belges et luxembourgeois ; participation des partenaires à la définition des objectifs etc.
- Troisième étape : Modélisation des flux de substances (Stoffflüsse), hiérarchisation des risques et des problèmes,...
- Quatrième étape : Présentation des résultats aux partenaires

Le projet durera une année.

L'objectif de la démarche choisie (au lieu d'une règlement grand-ducal non concerté) étant de construire une base de connaissance objective, d'intégrer tous les partenaires et de proposer des zones de protection des eaux raisonnables, basées sur les trois piliers de la durabilité (social, économie, écologie).

M. KRAUS Georges précise que le SEBES n'a aucun pouvoir de décision et ne pourra faire, en conséquence, qu'une proposition auprès du Ministère et de l'Administration compétents. C'est ce dernier qui, en dernière instance, décidera du type, de l'extension et des réglementations associées à la zone de protection des eaux. Les nouvelles zones de protection seront définies par règlement grand-ducal.

M. STREVELER Erny fait remarquer qu'il est nécessaire de prendre en compte les ménages, qui, selon lui, contribuent fortement à la pollution des eaux.

M. SCHOSSLER estime que le CRPHT possède une grande expérience en la matière.

Selon M. CLESSE Lucien, un projet similaire est en cours de réalisation au sein du CRPGL. Qu'en est-il avec la complémentarité entre ces deux projets ?

M. SCHOSSLER répond qu'il s'agit moins de créer de nouvelles données, mais plutôt et surtout de rassembler les données existantes dans les différentes administrations, syndicats et centres de recherche.

M. ALBERS souhaite savoir si des études sur les pesticides sont réalisées ou seront réalisées au cours de ce projet.

M. KRAUS Georges explique que le SEBES est désormais capable (du à l'amélioration des techniques de mesure) de mesurer les pesticides contenues dans l'eau.

M. SCHMITZ Claude résume la demande faite au Comité de Rivière :

- Liste des acteurs qui ne sont pas présents au sein du Comité de Rivière
- Organiser une rencontre avec le Comité de Rivière belge
- Recherche des données et des informations utiles au sein de chaque organisme (Le CRPHT enverra une liste des données recherchées)

3. Présentation des actions prioritaires (à réaliser dès à présent)

M. KINTZELE Gilles demande les membres du Comité de Rivière de présenter leurs actions prioritaires.

- M. KRAUS Georges présente le projet « TENQ » (cf. annexe 1), un distributeur d'eau multimédia destiné à la sensibilisation des écoles primaires à la protection de l'eau. Le premier distributeur est en phase de test, afin de garantir un appareil impeccable au niveau de l'hygiène. Il est prévu d'installer un distributeur dans chacune des trois écoles régionales de la région Haute-Sûre (un par école à cause du coût élevé). A long terme, dans le cadre du groupe de travail « Gesond iessen an Drénken », le projet pourra être étendu à une échelle nationale.
Afin de mettre en œuvre ce projet, des réunions de concertations devront être organisées, notamment avec les responsables des écoles, le parc naturel, les communes,...
- La commune de Heiderscheid présente un projet de renaturation de la « Heischerbaach », en collaboration avec le SIDEN et l'AGE. Elle demande une collaboration méthodologique avec le Comité de Rivière, notamment concernant la renaturation. M. KINTZELE Gilles demande au représentant de la commune de Heiderscheid de transmettre un dossier du projet au coordinateur.
- Mme Christine LUTGEN présente les actions que le Parc Naturel propose de réaliser dans les prochains mois (cf. annexe 2). Certains de ces projets sont déjà en cours ou se font dans le cadre général des activités du Parc Naturel, respectivement dans le cadre du projet PACTE Haute-Sûre (ex. : Loscht op Natur, promenades guidées, participation aux réunions DCE).
D'autres projets sont plus conséquents, tel que le projet relatif aux panneaux d'information sur les plages du lac.
M. SCHMITZ Claude fait un bref résumé du projet « Monitoring de la qualité de l'eau ». Il s'agit d'installer sur une durée de trois ans, un réseau de mesures de la qualité physico-chimique sur les affluents de la Haute-Sûre. En combinaison avec les données recueillies par d'autres organismes sur la Sûre, le projet vise à constituer une base d'informations objectives et fiables concernant les polluants dans l'eau, leur origine et leur évolution dans le temps.
- M. ALBERS René demande de lancer le projet relatif aux installations sanitaires sur les plages des Lac. Sur la Romwiss, des toilettes font cruellement défaut. Il faudra contacter l'Administration des Ponts et

Chaussées, le SIDEN, le MIAT et la commune. L'étude de Dieter Pop comporte une analyse sur les emplacements nécessaires / possibles de sanitaires autour du Lac.

M. ALBERS René propose également d'utiliser des supports existants pour informer les habitants sur la qualité de l'eau (ex. : Superdréckskëscht).

- M. STREVELER Erny rappelle qu'il faut également s'occuper des emplacements aménagés pour les bateaux de pêche sur le lac.
- M. KREMER Paul propose de faire une liste des dégâts survenus lors du dernier épisode orageux. La connaissance de ces endroits permettra d'identifier des problèmes hydrologiques et hydrauliques locaux.

Les partenaires du Comité de Rivière, ayant connaissance de dégâts causés par les derniers épisodes orageux, sont donc invités de fournir ces informations au coordinateur du CR.

M. KINTZELE Gilles fait remarquer que le coordinateur notera tous les projets à réaliser et qu'il s'occupera de réunir les partenaires concernées par les différents projets. Les partenaires du Comité de Rivière seront informés au fur et à mesure sur l'avancement des projets.

4. Clôture de la séance

Le Comité de Rivière se réunira deux à trois fois par an pour faire le point sur l'avancement des projets. Les partenaires recevront une invitation et tous les documents nécessaires en temps utiles. Les partenaires seront informés régulièrement sur l'avancement des projets par courrier.

Le Bureau du CR se réunira plus souvent et se chargera de coordonner les réalisations du Contrat de Rivière. Les comptes rendus des réunions peuvent être téléchargés sur le site internet du CRHS.

M. KINTZELE remercie les représentants du CRPHT pour leur présentation et tous les partenaires pour leur présence.